Dossier thématique n°4

Octobre 2019

Démarche
« développement économique
et emploi pour les quartiers
en renouvellement urbain »

Les tiers-lieux

l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole

Directeur de publication : **Didier DECOUPIGNY**
Responsable de publication : **Matthieu BONAL**
Photographie : **MEL**
Document, traitement statistique et cartographie réalisés par l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole

Impression : **AD Concept**

Démarche
« développement économique et emploi
pour les quartiers en renouvellement urbain »

Les tiers-lieux

SOMMAIRE

Introduction.....5

Des tiers-lieux de la métropole lilloise au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).....8

La métropole lyonnaise au cœur du processus d'intégration par les tiers-lieux.....11

Conclusion.....13

INTRODUCTION

PROBLÉMATIQUE : QUEL RÔLE PEUVENT JOUER LES TIERS-LIEUX INSTALLÉS AU SEIN DES QUARTIERS PRIORITAIRES ?

Les mutations du monde du travail

Le numérique et les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont transformé les règles du travail en entreprise et ont permis de développer le travail à distance, notamment au travers de la digitalisation de l'économie. De nombreuses solutions permettent de maintenir une productivité pleine et complète depuis un endroit distant et ce notamment dans les métiers où la production est « immatérielle ».

La réussite d'un projet peut plus facilement résulter aujourd'hui de la capacité des individus à se mobiliser et fédérer leurs forces, permettant une externalisation de la production de biens et services, sans nécessairement utiliser une relation hiérarchisée au sein d'une entreprise.

Selon le rapport de la mission co-working commandé par le CGET en mai 2018, les jeunes de moins de 30 ans (tous diplômes confondus) seraient 70% à vouloir devenir travailleur indépendant contre seulement 5% qui souhaiteraient faire carrière en entreprise. Ce phénomène ne peut que continuer à transformer le monde du travail car les jeunes d'aujourd'hui sont les dirigeants de demain et ceux qui forgeront les nouveaux modes et lieux de travail.

L'emploi indépendant représente actuellement environ 10% de l'emploi en France soit 2,6 millions de personnes. Après une baisse continue jusque dans les années 2000, une très forte hausse de l'emploi indépendant s'est opérée dans le secteur tertiaire. La création du statut d'autoentrepreneur en 2009 a également eu un impact sur le développement de l'emploi indépendant en France[1].

La déconcentration du lieu de travail peut s'effectuer soit par le télétravail, soit par de nouveaux lieux dédiés à la rencontre d'acteurs professionnels que sont les tiers-lieux. Les tiers-lieux sont une forme de l'évolution du lieu de travail en lien avec la mutation de l'emploi.

Les tiers-lieux, une grande pluralité de fonctions et de lieux

Il n'existe pas un modèle de tiers-lieux, mais des modèles de tiers-lieux. Ils ont en commun le fait d'être des lieux alternatifs de création, où l'hybridation des activités permet la stimulation des énergies individuelles.

Les tiers-lieux, malgré leur diversité présentent des caractéristiques communes :

- « ce sont **des espaces inscrits dans un territoire** (un quartier, une ville) et généralement investis d'une forte charge symbolique (lieu patrimonial, friche), car ils doivent incarner la transformation (ou la volonté de transformation) du territoire ou de l'entreprise (…) ;
- le tiers lieu est conçu pour **faciliter la mise en relation des personnes**, leur apporter les conditions de fructueux échanges, créer le cadre d'une saine émulation, et au final permettre l'éclosion d'un véritable écosystème, le tout dans un climat de bienveillance et de confiance (…) ;
- ce sont des lieux destinés à **l'expérimentation**. L'essence même du lieu tiers réside ainsi dans la création des conditions permettant de passer de l'idée à la concrétisation »[2].

L'indépendance, le partage et l'interconnexion sont les clés des tiers-lieux.

Les tiers-lieux sont souvent dénommés par des anglicismes comme :

- **Espace de co-working** : espace partagé regroupant des travailleurs autonomes et indépendants. L'absence de cloisons dans les locaux permet l'échange et la collaboration entre les co-travailleurs ;
- **Fablab** : espace ouvert à tous, permettant la création et le prototypage d'objets. Il regroupe des outils mécaniques et des machines de niveau professionnel ;
- **Living lab**, ou laboratoire d'innovation ouverte. Il s'agit de lieux ou concepts qui réunissent les usagers, les entreprises et les services publics autour de projets innovants ;
- **Hackerspace** : espace qui rassemble des passionnés d'une thématique commune, notamment dans l'informatique et les nouvelles technologies, œuvrant pour le développement de celle-ci. Le partage et la transmission des connaissances à chacun sont les clés du hackerspace ;

1- « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble », rapport 2018 Levy-Waitz, Fondation Travailler autrement et CGET.

2- « A la recherche des tiers lieu », Revue Urbanisme hors-série n°67,Raudin E., Molin C., Salazar., H., Valiton C., 2018.

› **Makerplace** : Il s'agit d'un espace de co-working plutôt dédié aux artisans et aux fabricants d'objets d'art.

D'autres tiers-lieux empruntent des noms plus conventionnels comme **les friches culturelles, les conciergeries solidaires ou les fermes urbaines**. En fonction des activités, des métiers et des usagers, les tiers lieux sont multiples et peuvent apparaître dans différents secteurs : on peut ainsi retrouver des tiers-lieux spécialisés dans l'action sociale, l'innovation, la culture ou encore les services.

Il existe aujourd'hui près de 1800 tiers-lieux[3] en France répartis sur l'ensemble du territoire. Ils influent peu à peu sur l'organisation du territoire et le mode de fonctionnement des entreprises.

De par leur statut collaboratif ou communautaire, les tiers-lieux favorisent l'émergence d'une culture apprenante collective, où les individus mutualisent leurs savoirs et communiquent pour faire émerger les projets individuels. Ceci facilite également la transition écologique, car le « faire ensemble » favorise le partage, le prêt et le réemploi de biens.

Des effets socio-économiques potentiels pour les territoires

Les tiers-lieux participent à l'augmentation de l'activité économique au sein d'un territoire. De par des collaborations, l'accès à des outils mutualisés, un réseau d'acteurs, les utilisateurs des tiers lieux peuvent faire fructifier leur activité.

Les tiers-lieux peuvent également se situer à la naissance de l'activité économique. Ces espaces favorisent la création d'activité par le développement de nouveaux services et/ou nouveaux produits. Le tiers-lieu peut ainsi être un outil au service du soutien à l'entreprenariat. Le tiers lieu constitue un espace favorable à la création d'entreprise en permettant l'expérimentation ou le prototypage d'un produit ou service. La réussite de la création d'activité dépend toutefois d'un niveau d'accompagnement à l'entreprenariat possible. Le tiers lieu peut seulement héberger la nouvelle activité mais également proposer des services d'accompagnement voire un dispositif d'incubation.

3- « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble », rapport 2018 Levy-Waitz, Fondation Travailler autrement et CGET.

Les tiers-lieux sont avant tout des boosters pour débuter une activité qui n'aurait pas été possible dans un environnement isolé.

Les tiers-lieux peuvent également être un outil participant au retour à l'emploi des individus. Qu'il s'agisse de personnes en reconversion professionnelle, de demandeurs d'emploi, de personnes venant de créer leur activité, le tiers lieu peut accompagner le retour à l'emploi par la création de son propre emploi (entreprenariat) mais également en bénéficiant d'autres services (formation dans le numérique par exemple, rencontre entre acteurs…).

Plus largement, l'implantation d'un tiers lieu a des retombées économiques plus ou moins indirectes pour le territoire : la création ou le développement de nouvelles activités, l'accompagnement vers le retour à l'emploi permettent par capillarité des effets positifs : collaboration avec des fournisseurs, davantage de consommation…

Trois modèles économiques de tiers lieux

La diversité des tiers lieux fait qu'il est difficile d'identifier un seul modèle économique. Globalement, les postes de dépenses d'un espace de co-working sont ventilés de la manière suivante : l'immobilier (loyer), 40% ; les salaires, 21% ; les frais d'exploitation, 15% ; les frais de maintenance et d'équipement, 12% ; le marketing, 5% ; autres, 7%. Les principales sources de revenus sont tirées de la location de postes individuels de travail, de bureaux fermés, de salles de réunions, d'organisation d'événements ou de la vente ou la location d'autres services spécifiques.

Le rapport Levy-Waitz identifie trois modèles économiques différents pour lesquels le rôle de l'action publique peut être questionné.

Les tiers-lieux portés par un investisseur/exploitant (entreprise, collectif/communauté ou un entrepreneur)

La réussite de ce modèle dépend de la capacité à lever des fonds pour financer le projet. Il faut chercher des partenaires pour faire émerger la communauté du tiers lieu, trouver le lieu, financer le projet, piloter l'aménagement, ouvrir le lieu et lancer l'exploitation. L'investisseur exploitant investit dans un projet immobilier pour l'exploiter lui-même. Ce type de modèle est peu répandu car il suppose un capital de départ important et se caractérise par une forte incertitude quant à

la rentabilité du projet. Pour encourager ce modèle, les tiers lieux ont besoin d 'avoir accès à des financements « hors marché ». Même les financements proposés par l'État pour l'instant imposent un niveau de rentabilité non atteignable dans certains territoires notamment ruraux avec des attentes de retour sur investissement trop importantes.

Les tiers-lieux portés par un exploitant

Il s'agit du modèle le plus répandu. Dans ce modèle, le local est loué par un porteur de projet et non acheté. Le loyer étant la principale charge de fonctionnement pour l'exploitant du tiers lieu, la collectivité publique peut jouer un rôle décisif pour l'exploitant : mise à disposition de locaux, à tarif très privilégié, loyer progressif dans le temps, soutien financier via de l'investissement ou via des subventions… En contrepartie, la collectivité publique peut exiger une tarification spécifique pour les publics usagers du tiers lieu les plus fragiles par exemple.

Les tiers-lieux portés par un acteur public

Dans ce cas, le tiers lieu est directement exploité par un acteur public (commune, intercommnunalité...). Ce modèle suppose que l'acteur public ait une connaissance fine de l'écosystème du tiers lieu.

L'action publique a sans doute intérêt à privilégier le soutien aux deux autres modèles économiques (investisseur/exploitant et exploitant). Différents mécanismes peuvent être identifiés :

- mise à disposition de locaux à tarif privilégié par la collectivité publique ;
- mise en place de loyer progressif dans le temps, variant en fonction du chiffre d'affaire ;
- sécurisation des baux sur le long terme ;
- subventions locales liées à des intérêts spécifiques mis en œuvre au sein des tiers lieux ;
- soutien financier via l'investissement : prise en charge des travaux d'aménagement ou participation au capital de la société d'exploitation.

Des points de vigilance liés au modèle économique

Toutefois il faut relativiser l'effervescence autour des tiers-lieux dans la mesure où leur équilibre financier reste parfois fragile. Bien qu'ils s'installent parfois dans des espaces existants réappropriés (friches, locaux inutilisés, espaces vacants…), les nombreux coûts induits par leur fonctionnement (loyers, salariés, frais d'exploitation, marketing et maintenance des équipements) pèsent dans le modèle économique du tiers-lieu.

De par la diversité des activités hébergées au sein des tiers lieux, il n'existe pas aujourd'hui de modèle économique type lié. Néanmoins, il existe certains points de vigilance partagés :

- le poids de l'immobilier reste le principal poste de dépense pour les tiers-lieux. Il représente environ 40% des dépenses mensuelles[4], en raison notamment des charges liées au réaménagement des espaces au commencement du tiers-lieu ;
- l'insuffisance et l'instabilité des revenus constituent des menaces pour la pérennisation des tiers lieux ;
- l'animation du tiers lieu a également un cout non négligeable. L'animation joue un rôle central dans la capacité du lieu à créer du lien, des synergies entre les différents acteurs du lieu.

Tiers-lieux et quartiers prioritaires : une place pour les habitants ?

Les tiers-lieux sont implantés sur tout le territoire français, notamment dans les quartiers classés Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Les tiers lieux peuvent constituer des opportunités de développement des quartiers prioritaires. De plus, les tiers lieux peuvent bénéficier des opportunités offertes par les quartiers prioritaires notamment en termes d'immobilier disponible.

Toutefois, il semble primordial d'ouvrir **la question de l'inclusion sociale et des interactions entre le tiers-lieu et les habitants des QPV. Existe-il un modèle de tiers-lieu adapté à une localisation en quartier prioritaire ? Quelles activités ou services peuvent être mis en place pour que le tiers lieu ne soit pas « hors sol » ?**

Le benchmark proposé vise dans la première partie à faire état de tiers lieux implantés dans des quartiers prioritaires de la métropole. La deuxième partie a pour objectif de valoriser des initiatives sur le territoire national avec un focus sur le territoire lyonnais.

4- « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble », rapport 2018 Levy-Waitz, Fondation Travailler autrement et CGET.

DES TIERS-LIEUX DE LA MÉTROPOLE LILLOISE AU SEIN DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPV)

La diversité des tiers lieux fait qu'en fonction de la définition adoptée leur nombre peut sensiblement varier. Ainsi, le rapport national Levy-Waitz dénombre 46 tiers lieux dans la métropole lilloise. A partir d'un travail d'auto-identification des porteurs de projets, l'étude menée par la MEL en comptabilise 165[5]. Au-delà du chiffre, tous n'ont pas la même vocation, ni les mêmes objectifs. Certains sont de simples espaces de co-working quand d'autres sont plus structurés autour d'associations et agissent en faveur d'un développement social autour de leur lieu d'implantation.

Ils sont généralement plutôt représentatifs d'une volonté de baisser les coûts du travail, de favoriser la mobilité, en offrant une opportunité de télétravail[6].

La Région et la MEL soutiennent le développement de ces lieux depuis peu, notamment au travers d'appels à projets qui octroient des financements, avec pour objectif de développer le numérique dans la métropole et la mise en réseau des acteurs indépendants.

Pour prétendre à des financements publics, les tiers-lieux doivent notamment démontrer leur capacité à avoir un équilibre financier à moyen terme (3-4 ans) et se trouver sur un territoire où des besoins spécifiques ont été détectés en amont, pour répondre ainsi à des opportunités de faisabilité.

La Condition Publique

La Condition Publique est un lieu emblématique de Roubaix, qui croise les champs d'activités et mêle culture et activité économique. Il s'agit d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle, mais également d'un tiers-lieu très structuré, qui a bénéficié d'aides publiques pour être un moteur de l'activité culturelle à Roubaix.

En tant qu'EPCC, la Condition Publique bénéficie de subventions de la MEL, de la ville de Roubaix ainsi que de la Région Hauts-de-France. En ce qui concerne le tiers-lieu, elle a bénéficié d'une aide de la MEL au démarrage.

Aujourd'hui le tiers-lieu propose des outils mutualisés et des moyens de production comme des quartiers d'artistes, des espaces de co-working, ou encore un fablab numérique et mécanique. Il propose également des espaces d'exposition et d'expression artistiques.

De même, le tiers-lieux cherche à favoriser le développement de projets innovants en matière sociale, culturelle et artistique et loue des locaux à long terme pour créer un lieu de vie et d'échange entre les acteurs.

L'importance des volumes disponibles au sein de la Condition Publique lui permet de pratiquer des tarifs attractifs pour les porteurs de projets et les autoentrepreneurs. De même, le lieu dispose de toute la gamme d'outils et d'espaces pour les réunions et les rassemblements publics.

Le Fablab est essentiellement destiné aux populations précaires de Roubaix, en marge des nouvelles technologies. La Condition Publique y a développé un programme à destination des jeunes et des personnes en difficulté. Ce projet permet notamment à la Maison des Initiatives et de l'Emploi (MIE) de Roubaix, et à plusieurs associations de bénéficier des moyens techniques pour favoriser l'insertion sociale des habitants roubaisiens. Le Fablab a notamment été soutenu financièrement par la Fondation Orange.

La Condition Publique fait figure de projet moteur en terme de tiers-lieu. Il s'agit d'un exemple très structuré qu'il faudrait reproduire, car la grande pluralité de domaines d'activités et la richesse des évènements mis en œuvre permettent de brasser de nombreuses populations en son sein et de favoriser le développement d'activités qui accroissent l'attractivité de la ville de Roubaix et de la métropole. Toutefois, l'activité de tiers-lieu ne pourrait pas exister aujourd'hui sans le soutien financier de mécènes et de financeurs privés comme Orange ou la Fondation de France.

Contact :
Philippe Cunat, Responsable Développement et Innovation, p.cunat@laconditionpublique.com, 03 28 33 57 56

5- « Développement du réseau des tiers lieux à l'échelle métropolitaine », MEL, Juillet 2018.

6- Un exemple à Lille : au sein du Mutualab (centre-ville de Lille), une jeune diplômée lilloise recrutée en VIE en Inde par une association lyonnaise pendant un an, s'est vue proposer un CDI par la suite. Privilégiant sa vie future à Lille, et l'association souhaitant à tout prix conserver ses services, la jeune femme s'est vue proposer un transfert de son activité à Lille en télétravail, au sein d'un tiers-lieu. Chaque partie est gagnante, car la location d'un espace de co-working coute moins cher à l'entreprise que sa présence dans des locaux détenus par l'association à Lyon.

La Cofabrik

La Cofabrik est un tiers-lieu situé à Lille, dans le quartier de Moulins. Il a été porté par plusieurs artisans issus du milieu associatif précédemment répartis dans la métropole lilloise. Ils ont souhaité se rassembler au sein d'un même lieu pour mutualiser certains coûts et partager une passion commune pour l'artisanat d'art.

Le tiers-lieu a en partie pu se développer grâce au soutien du bailleur social LMH qui loue les locaux à un tarif inférieur à celui pratiqué en moyenne dans la métropole. La location d'1 m² est de 7,5€ au sein du tiers-lieu alors qu'il est d'environ 10€ ailleurs pour de l'ancien.

Les artisans avaient également mis en place un financement participatif en ligne pour à la fois valoriser le projet auprès du public, mais également pour récolter des fonds afin d'acheter les machines.

Aujourd'hui le tiers-lieu fonctionne à plein régime avec des artisans permanents (des céramistes, une micro brasserie, un luthier…) et d'autres artisans ou individus souhaitant louer les machines et l'atelier commun à la journée ou au mois. Afin de rentrer dans leurs frais, chaque artisan propose des formations pour les particuliers et les professionnels.

Contact :
Guillaume Libersart, co-gérant de la brasserie Le Singe Savant hébergée à la Co-Fabrik, 03 74 09 49 25

Mons Fabrica

Mons Fabrica est un tiers-lieu installé en plein cœur du Nouveau-Mons, QPV et site NPRU, depuis le début de l'année 2016.

Sa vocation première est le co-working autour de projets numériques. Ce tiers-lieu a une dimension inclusive de par la vocation sociale des projets opérés par les membres du tiers-lieu.

En effet, Mons Fabrica est porté par Anis, une association roubaisienne, qui a pour objet la valorisation, la réflexion et l'animation autour du numérique, de l'innovation sociale et des usages citoyens et solidaires des TIC.

Au travers des projets mis en œuvre, **le tiers-lieu permet de réduire la fracture numérique qui touche des populations précaires** et mettant en place des initiations et des renforcements autour des outils numériques, afin de développer des compétences pour les jeunes monsois. Le local accueille un repair-café de façon ponctuelle, afin de permettre à la population de réparer ses objets électroniques à moindre frais.

L'association a souhaité muter le projet associatif en tiers-lieu afin de **favoriser les échanges entre les habitants du quartier et les entrepreneurs et associations présentes dans le local, mais également pour diversifier son offre**. Ce changement doit à terme permettre de susciter des vocations chez certains habitants du quartier, qui n'auraient pas osé dans d'autres conditions, se lancer dans un projet d'entreprise ou de métier lié au numérique.

La mairie de Mons-en-Barœul met à disposition le local situé dans le quartier du nouveau Mons. En outre, la MEL finance à hauteur de 30% le salaire d'une co-responsable du projet pendant un an.

Contact :
Charlotte Filbien, Co-responsable Mons Fabrica, 06 58 48 74 96

Coopérative Baraka

Baraka est une coopérative basée à Roubaix, à proximité de deux sites NPRU : l'arc Nord-Ouest et Pile Trois Ponts. Au début de l'initiative, il s'agissait uniquement d'un restaurant solidaire, où l'offre (produits frais et faits maison) était accessible aux publics précaires.

Aujourd'hui, la coopérative a développé de nombreuses activités solidaires et a muté en tiers-lieu pour accroître sa visibilité et offrir plus de services.

Le tiers-lieu propose ainsi **une salle de séminaire et des espaces à louer** à très bas prix pour les entreprises et les associations. Baraka met également en place **des ateliers de lecture et d'initiation aux nouvelles technologies**, intégrant ainsi un fablab. Plus récemment, une ferme urbaine a été créée pour diversifier les activités.

Baraka n'est pas un tiers-lieu classique. Elle propose une offre en faveur d'entreprises et associations extérieures au projet initial.

La coopérative cherche à inclure les populations locales à tous ses projets en vue de stimuler de nouvelles vocations. Baraka emploie notamment plusieurs personnes en insertion dans le domaine de la restauration.

De même, en ouvrant le lieu à des entreprises et à des ateliers collectifs, Baraka cherche à favoriser la mixité sociale en son sein.

Contact :
Vincent Boutry, Responsable du tiers-lieu, 06 89 33 53 12

Plateau Fertile

Plateau Fertile est un tiers lieu spécialisé dans les arts créatifs de la mode et du design. Implanté au sein de l'hôtel d'entreprises Roussel, au cœur du site NPRU de l'Arc Nord-Ouest de Roubaix, des entreprises, mais aussi des créateurs de mode, des designers textiles ou d'objets, des vidéastes et web-artistes s'y regroupent pour mettre en place leurs propres projets mais également pour collaborer autour d'un projet commun à impact social sur le territoire.

L'objectif de ce tiers-lieu est de recréer une activité textile à Roubaix. Plateau Fertile cherche à son échelle, à redonner de la compétitivité au secteur textile roubaisien, en axant le développement de l'activité du tiers-lieu sur la **mutualisation de machines de fabrication**.

Le tiers-lieu souhaite inclure la population roubaisienne aux projets mis en place par les différentes structures présentes au travers de **l'apprentissage ou par des formations** mais également **des séances de découvertes** aux métiers de la mode et du design. Il est malheureusement impossible à ce jour de prendre du recul par rapport à cette démarche en raison de l'ouverture récente du tiers-lieu.

Contact : Benoit Frys, Chef de projet du Plateau Fertile,
frys.benoit@gmail.com

D'autres tiers-lieux et espaces de Co-working à Roubaix

Besquare, Entreprise Ouverte, ou encore la Maison d'Alfred sont d'autres tiers-lieux présents à Roubaix. Ils sont avant tout des espaces de co-working **profitant essentiellement de l'immobilier à moindre coût que propose la ville de Roubaix. La vocation sociale ou inclusive de ces espaces n'est pas présente ou pas affichée**.

Toutefois, par leur présence, ces projets permettent de changer l'image de Roubaix, et génèrent des emplois indirects, notamment dans la restauration.

D'autres tiers-lieux comme la Ferme du Trichon, ferme urbaine, favorisent le renouveau de l'image de Roubaix. Les projets développés au sein de cette ferme urbaine permettent de favoriser l'émergence d'une meilleure culture liée à l'alimentation.

Le projet de La loco à Fives (Lille)

La loco est un projet de tiers lieu dans le quartier prioritaire de Fives et plus particulièrement au sein du quartier en construction Fives Cail, ancienne friche industrielle de la ville de Lille. Le projet se veut à la fois un tiers lieu économique et construit avec les habitants. Il proposera à terme, un café restaurant, un magasin coopératif, des espaces d'animation pour le quartier, des bureaux et salles de réunion pour des porteurs de projets et entreprises engagées autour des valeurs de la transition sociale et environnementale.

Le projet s'étend sur 2 600 m², se veut ambitieux sur la performance énergétique du bâtiment et avec une forte inclusion sociale en proposant d'héberger les projets des habitants. Le tiers lieu proposera des loyers pour les porteurs de projet inférieurs de 10 à 30% au prix du marché.

Contact :
Laurent Courouble, porteur du projet La Loco,
laurent.courouble@co-porteurs.org

LA MÉTROPOLE LYONNAISE AU CŒUR DU PROCESSUS D'INTÉGRATION PAR LES TIERS-LIEUX

Le benchmark présenté dans cette partie s'appuie sur l'expertise faite par les acteurs publics vis-à-vis de l'entreprenariat dans les quartiers prioritaires. A ce titre, les initiatives menées dans la métropole lyonnaise sont intéressantes dans la mesure où les constats peuvent être partagés avec la métropole lilloise. En effet, la métropole lyonnaise est partie du constat que malgré une forte volonté d'entrepreneuriat dans les QPV, la pérennisation des projets restait faible, en raison de nombreux facteurs récurrents au sein de ce type de quartiers : autocensure, difficulté d'accès aux informations, aux ressources financières et au réseaux professionnels.

En outre, l'apparition du numérique au sein des entreprises a changé le rapport au travail et en particulier à l'entrepreneuriat. La métropole lyonnaise a ainsi constaté que les nouveaux secteurs d'activités, les nouvelles formes et méthodes de travail se retrouvaient dans la multiplication des tiers-lieux créés mais que ces nouveaux espaces d'innovation et de création sont plus difficiles à mettre en place dans les QPV pour deux raisons principales :

- l'offre ne correspond pas toujours aux besoins des populations locales qui recherchent davantage un accompagnement aux démarches administratives, juridiques, à la recherche de financements, aux techniques de communication ou encore à la constitution d'un réseau professionnel que des espaces de travail partagés ;
- l'accompagnement plus poussé nécessite une gestion plus coûteuse des tiers-lieux.

La métropole lyonnaise, au travers de son programme cadre pour le développement économique, s'est également saisie du dossier de la réduction de la fracture numérique présente au sein des QPV au travers de l'appui aux tiers-lieux.

Elle cherche alors à s'assurer que de tels lieux mis en place dans des quartiers populaires s'adressent effectivement en priorité aux publics des quartiers et n'agissent pas uniquement comme une alternative meilleur marché pour les entrepreneurs venus de quartiers plus favorisés.

La CoCotte à Vénissieux (69)

La CoCotte est une structure qui a été fondée par l'association Positive Planet, au sein du quartier prioritaire des Minguettes à Vénissieux, dans la banlieue de Lyon. **Il s'agit d'un espace de travail partagé à visée sociale, c'est-à-dire que l'offre de service est adaptée aux besoins des habitants du quartier**.

En plus des espaces de travail partagés et de location de bureaux à prix avantageux, des membres permanents sont présents pour informer, pour conseiller et guider sur la création d'entreprise.

L'objectif de la CoCotte est de diffuser la culture entrepreneuriale dans le quartier du plateau des Minguettes et de devenir lieu ressource du territoire pour le développement social et économique. L'association en charge du projet cherche également à jouer le rôle de connecteur entre les entrepreneurs et les autres acteurs économiques locaux.

La CoCotte travaille en étroite collaboration avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), qui est un acteur national majeur pour le financement de micro-entreprises, et qui propose des solutions de financement adaptées aux besoins des publics des QPV.

Le tiers lieu intègre ainsi de jeunes entrepreneurs mais héberge également des gérants confirmés. Ce mélange des expériences doit permettre une meilleure acculturation au monde de l'entreprise par les néo-entrepreneurs.

Le but de CoCotte n'est ni de concurrencer les gros espaces de co-working du centre de Lyon, ni de conserver les entrepreneurs au sein de la structure à tout prix. L'objectif est de faire venir les personnes qui n'auraient jamais osé intégrer ce type de structure, de les accompagner, de faire éclore leurs idées et ensuite de les rediriger ni nécessaire dans des structures plus adaptées.

Contact :
Jérôme Bouillaut, jerome.bouillaut@positiveplanet.ngo

Bricologis à Vaulx-en-Velin (69)

Le tiers-lieu Bricologis est né de la volonté de trois acteurs lyonnais qui souhaitaient monter un projet de développement social dans le quartier du Mas du Taureau : le collectif d'architectes « Pourquoi Pas ?! », installé dans le quartier, l'association La BriCC et Tamara Yazigi, architecte urbaniste.

Multifonctionnel, ce tiers-lieu permet aux habitants du quartier de venir bricoler, réparer ou créer « par soi-même » dans l'atelier, de se rencontrer dans un espace de convivialité et propose des bureaux en location aux associations et entreprises. Le bailleur social EMH est le premier partenaire de l'association installée dans un pied d'immeuble de son parc locatif.

L'équipe permanente de Bricologis a également mis en place des ateliers au profit de la population du quartier. « Mas Réhab' » est un projet d'accompagnement à l'auto-rénovation, à destination des habitants du quartier. **Ce projet s'articule autour de plusieurs actions dont l'objectif est d'encourager et de faciliter la rénovation des logements du quartier tout en permettant aux habitants du quartier d'acquérir les compétences pour être autonomes ou de transmettre des compétences à d'autres.**

Le tiers-lieu a mis en places plusieurs ateliers, notamment concernant la pose de carrelage ou l'apprentissage de la pose d'enduit. Bricologis cherche ainsi à donner des compétences techniques aux habitants.

Contact : Tamara Yazigi, bricologis.mas@gmail.com

La Cyber-base à Bron (69)

Il s'agit du premier espace multimédia de la Région Auvergne-Rhone-Alpes, au cœur d'un QPV, géré par la MJC Louis-Aragon de Bron en lien avec la commune.

La Cyber-base s'adresse à toute la population locale, en mettant en place des ateliers et des formations dédiées au numérique et ciblées pour des publics particuliers. Elle permet à tous les habitants éloignés du numérique de se familiariser avec les outils numériques et de bénéficier de services comme l'accès gratuit à internet.

La ville de Bron a pris conscience que les acteurs de terrain (médiateurs sociaux, professionnels de l'insertion, etc.) font face à des lacunes en terme de maitrise des outils numériques, alors que nombre d'entre eux, au sein des missions locales ou régies de quartier par exemple, doivent aujourd'hui accompagner au numérique les familles en plus de les accompagner dans leur insertion professionnelle.

La dématérialisation d'un grand nombre de services et l'omniprésence des moyens de communication digitaux impliquent un besoin de plus en plus prégnant, pour les professionnels du secteur social, de connaître et maîtriser ces outils pour accompagner et former les publics et non faute de temps et de moyens, de « faire à leur place ».

La Cyber-base leur propose alors des formations pour qu'ils puissent acquérir de réelles compétences dans le numérique et ainsi être en capacité de former leurs publics aux outils et usages du numérique au quotidien.

La ville de Bron souhaiterait que la métropole lyonnaise puisse développer ce type de formation à travers tout le territoire lyonnais, car la Cyber-base ne permet pas de former suffisamment de personnels.

Toutefois, en plus des formations au numérique pour les professionnels sociaux, des formations pour les entrepreneurs et porteurs de projets sont également dispensées en vue de leur donner des compétences en TIC.

La Cyber-base cherche également à renforcer les réseaux entre entrepreneurs et porteurs de projets en faisant du lieu un espace de rencontres, de dialogue et d'échanges d'informations par le biais de débats ou rencontres thématiques avec des professionnels et des spécialistes.

Depuis 2018, la Cyber-base a mis en place un fablab dédié aux outils numériques. Elle propose des initiations au dessin technique, à la modélisation 3D ou encore la fabrication numérique, c'est-à-dire permettre à toute personne de prototyper des projets, à des tarifs très compétitifs.

Contact : Caroline.Galumbo, coordinatrice de la cyber-base, cyberbase@mjcbron.fr

CONCLUSION

Les informations à retenir

- L'action publique est un vecteur essentiel pour l'implantation de tiers lieux dans les quartiers prioritaires et pour déployer à l'échelle métropolitaine ce type de structure.
- Le seul co-working n'est pas la solution pour les QPV : des lieux hybrides qui répondent aux attentes des populations et des professionnels semblent plus pertinents.
- Les formations et l'accompagnement sont des sources de revenus pouvant pérenniser l'action des tiers-lieux.
- La mise en place de tiers lieux dans les quartiers prioritaires doit être un point d'appui, et être complémentaire avec d'autres structures pour développer l'entreprenariat dans les quartiers.
- Les tiers-lieux peuvent être une solution pour réduire la fracture numérique.

Les conditions de réussite de mise en œuvre des projets

- Repérer des territoires qui disposent d'un immobilier « plus accessible » à moindre frais, la présence de friches et la localisation de certains quartiers à proximité ou au cœur des « lieux économiques » sont des avantages non négligeables (Roubaix, Nouveau Mons, Les Oliveaux, Lille Sud…).
- Le renforcement des liens avec la population des quartiers prioritaires constitue un point d'attention : certaines activités ou services comme des journées portes ouvertes, des séances de découverte d'activités ou de métiers, des initiations aux pratiques numériques sont des actions à encourager pour développer le caractère inclusif du projet.
- Les projets de tiers lieux doivent intégrer des objectifs adaptés à ces territoires et leurs habitants : les démarches sur la métropole lyonnaise le démontrent par exemple.
- La création des lieux ressources de la Fabrique à entreprendre[7] pourrait intégrer ce type de services dans certains quartiers pour faire découvrir, initier voire accompagner l'entreprenariat.

7- Le plan d'action économie et emploi pour les quartiers prioritaires de la MEL prévoit le développement de lieux ressource « la fabrique à entreprendre » dans chaque quartier prioritaire du territoire métropolitain. Ces lieux ont pour objectif de rassembler en un seul lieu les ressources nécessaires au développement de l'entreprenariat dans les quartiers.

l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole

Centre Europe Azur
323 Avenue du Président Hoover
59000 LILLE

+33 (0)3 20 63 33 50
agence@adu-lille-metropole.org
www.adu-lille-metropole.org

adulm59 ADULM59 adulm